

« LA MEDNUM »

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF

SOCIÉTÉ ANONYME, À CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL : 24 rue de Clichy 75009 Paris

831 673 892 R.C.S. PARIS



Procès-verbal du Conseil d'administration de la SCIC La Mednum le vendredi 7 avril 2023.

L'an deux mille vingt trois, le sept avril à 9h. Les administrateurs de la SCIC La Mednum, société anonyme à capital variable, se sont réunis en Conseil d'Administration par visioconférence, sur convocation de la présidente Dorie Bruyas à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

0 - Validation du PV de janvier

1 - Actus Direction Générale

- 1.1 - Actualités (*information*)
- 1.2 - CNR Numérique (*information*)
- 1.3 - Stratégie "Mednum 2025" (*décision*)

2 - Administratif et financier

- 2.1 - Comptes annuels et clôture 2022 (*décision*)
- 2.2 - Budget 2023 et trajectoire (*décision*)
- 2.3 - AMI changement d'échelle de l'AVISE (*information*)

3 - Vie Coopérative

3.1 - Assemblée générale 2023 - point d'étape (*décision*)

3.2 - Rencontres Ouest/Est - point d'étape (*information*)

3.3 - Sociétariat (*décision*)

4 - Opérations et Projets

4.1 - Sortie de la V4 de l'IFN (*information*)

4.2 - Marchés CnFS : formations initiale et continue (*information*)

4.3 - Beta méthode onboarding sociétaires marchés structurants (*information*)

5 - Études et Plaidoyer

5.1 - Avancement Observatoire 2023 (*information*)

Sont présent.e.s les administrat.eur.rice.s suivant.e.s de La Mednum :

- **Dorie Bruyas** (Directrice de l'association Fréquence Écoles), au titre d'administratrice du collège des acteurs de la médiation numérique d'utilité sociale ;
- **Clarisse Honoré**, au titre d'administratrice du collège des salariés.
- **Garlann Nizon**, au titre d'administratrice du collège des médiateurs numériques et personnes physiques.
- **Joël Gombin** (Fondateur de Dataactivist), au titre d'administrateur du collège des affinitaires.
- **Didier Quercioli** (Administrateur délégué de la MGEN), au titre d'administrateur du collège des acteurs de l'économie numérique.
- **Eglantine Dewitte** (Directrice générale des Assembleurs) au titre d'administratrice du collège des hubs territoriaux.
- **Khalid El Guerrouji** (Directeur des opérations à la Régie de Quartier Trélazé), au titre d'administrateur du collège des bénéficiaires. N'ayant pu participer jusqu'à la fin du CA, il donne pouvoir à Dorie Bruyas.
- **Adrien Devos** (Directeur adjoint de l'Agence Alpine des Territoires), au titre d'administrateur du collège des acteurs publics territoriaux.
- **Emmanuelle Roux** (Fondatrice du Chaudron.io) au titre d'administratrice du collège des acteurs de la médiation numérique d'utilité sociale .

Sont également présents en qualité d'observateurs :

- **Guilhem Pradalié**, en qualité de dépositaire du mandat de Directeur Général.
- **Jan Büscher**, en qualité de dépositaire du mandat de DGA.
- **Naëlle Lefevre Rizzo**, de La Mednum, en qualité de rapporteuse, chargée de la vie coopérative.
- **Coline Siguiet et Clément Dulude**, en qualités de membres du CODIR de la coopérative

Dorie Bruyas aborde les points figurants à l'ordre du jour.

o/ Validation des PV

Résolution CA070423R00

Validation du PV de janvier 2023

Le conseil d'administration valide le procès-verbal de janvier 2023.

Résultats : 9 voix pour.

1/ Actus Direction Générale - Stratégie Mednum 2025

Explication

La stratégie de la Mednum a été formalisée en schéma synthétique permettant de visualiser, les deux axes stratégiques de la Mednum qui viennent contribuer à son objet désormais reformulé : Augmenter l'impact des sociétaires en matière d'inclusion numérique. Cette orientation stratégique permettra de lancer la production des feuilles de route à venir, de présenter des orientations aux sociétaires lors des réunions Est/Ouest, et de voter le nouveau plan stratégique lors de l'AG23.

Résolution CA070423R01.3

Stratégie Mednum 2025

Le Conseil d'administration approuve la formalisation des nouveaux axes stratégiques soutenant la poursuite de l'objectif suivant : "Augmenter l'impact des sociétaires en matière d'inclusion numérique"

Résultats : 9 voix pour.

2/ Administratif et financier

2.1 - Comptes annuels et clôture 2022

Explication

La dernière version des comptes est disponible dans le dossier CA. La note afférente décrit les variations les plus notables des comptes. Cette résolution soumise au CA vote l'arrêté des comptes certifiés par l'expert comptable, pour transmission au CAC. L'audit des comptes réalisé par le CAC sur la base des comptes sera transmis aux administrateurs lors du CA de juin 2023, et la résolution présentée en AG portera sur la validation des comptes annuels et des rapports du CAC. Les capitaux propres étant inférieurs au capital social, la résolution soumise en AG sera également relative à la poursuite ou non de l'activité de La Mednum.

Adrien Devos donne pouvoir à Dorie Bruyas pour cette résolution.

Résolution CA070423R02.1

Comptes annuels et clôture 2022

Le conseil d'administration valide les comptes annuels et les éléments de clôture transmis par l'expert comptable.

Résultats : 9 voix pour.

Retours administrateurs

Point de vigilance sur le choix de nouvelles immobilisations incorporelles, alors que les investissements sont déjà importants comme le taux d'endettement. Il y a également un sujet court terme de trésorerie, qui préoccupe les membres du conseil d'administration. Concernant la facilité de caisse - de 150 k jusqu'au 30/06/23 - , il est précisé qu'elle est reconduite après partage complet des chiffres avec le crédit coopératif.

Plusieurs positions sont partagées lors du CA : d'une part, la vision d'une activité qui s'appuierait sur une plus petite équipe salariée, sur le développement des expertises et savoir-faire en s'appuyant sur une très forte sous traitance par les sociétaires, en cohérence avec la stratégie votée précédemment par le Conseil d'Administration. D'autre part, une partie des présents (dont le directeur général) fait part de ses réserves concernant la faisabilité à court terme (voire à moyen terme) de ce scénario, en évoquant la maturité de l'écosystème et sa capacité à se structurer tout en réalisant une part importante de production distribuée. Un consensus est en revanche partagé sur l'attention particulière qui doit être portée à l'équipe salariée, avec un devoir de transparence pour embarquer une équipe informée et prête à suivre.

Le CA demande plus de fréquence et de profondeur sur le suivi de la gestion et de la trajectoire économique afin de contrôler plus finement l'atteinte du prévisionnel. Mais il est indiqué que la structuration des sujets finances, avec l'arrivée d'un directeur financier notamment, est une bonne chose pour aider à affiner les hypothèses et leviers d'action.

2.2 - Budget 2023 et trajectoire

Explication

Un chiffre d'affaires de 2,15M€ est présenté, avec des mesures correctives à envisager si ce chiffre s'éloigne de sa trajectoire et tend vers une version dégradée évaluée à 1,66M€.

Résolution CA070423R02.2

Budget 2023 et trajectoire

Le CA approuve la trajectoire et l'approche en matière de contrôle de gestion ainsi que les mesures d'ajustement inhérentes

Résultats : reporté et conditionné aux éléments complémentaires demandés

Retours administrateurs

Il est demandé d'affiner plusieurs scénarios sur l'année 2023, et notamment en prévision de la période d'été sur laquelle nous pourrions faire face à un creux trop important de trésorerie à partir de Juillet. Il est attendu de l'équipe de direction un travail affiné sur les hypothèses de recette, ainsi que sur les charges fixes pour les mois à venir. Il est par ailleurs demandé un contrôle très fin de la trésorerie avec un suivi hebdomadaire. Un exercice d'affinage des mesures de maîtrise de la trajectoire à court et moyen terme est demandé au CODIR avec pour horizon une réunion de travail à J+15.

3 - Vie Coopérative

3.1 - Assemblée générale 2023 - point d'étape

Explication

Suite au dernier CA et à la validation d'un scénario, il est proposé de tenir la prochaine AG le mardi 4 juillet de 9h à 17h en format hybride, avec le vote des résolutions volontairement placé sur l'après midi de manière à permettre la participation des sociétaires de la zone Antilles et Guyane.

Résolution CA070423R03.1

Assemblée générale 2023

Le Conseil d'administration valide les éléments d'organisation concernant l'AG23.

Résultats : 9 voix pour.

3.3 - Sociétariat

Explication

Les 8 candidatures présentées sont :

- Mayotte in tech, au collège des affinitaires.
- Spicee, au collège des affinitaires.
- Renaissance numérique, au collège des affinitaires.
- Mednum BFC/GIP Arnia, au collège des Hubs Territoriaux.
- ACIAH au collège des acteurs de la médiation numérique.
- Pascal Plantard au collège des personnes physiques et médiateurs numériques.
- WhatTheWeb, au collège des affinitaires.
- Marianne Georges, au collège des salariés.

Résolution CA070423R03.3

Assemblée générale 2023

Le conseil d'administration valide les candidatures au sociétariat.

Résultats : 9 voix pour.

Les autres points figurants à l'ordre du jour à titre d'information n'ont pas été abordés.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Dorie Bruyas, présidente de la Mednum

Dorie Bruyas